

Saisine de la commission de surendettement

Par manon mayard, le 18/10/2016 à 22:55

bonsoir,

je dois me résoudre à saisir la commission de surendettement

mon époux a contracté de multiples dettes.

il est sans emploi depuis de nombreuses années

je suis seule à travailler avec 4 enfants

les huissiers se bousculent à notre porte[smile31]

je souhaitais déposer le dossier à son nom uniquement

est-ce possible?

je m engagerai à rembourser le plan mais je ne souhaite pas être fichée...

est-ce considéré comme une mauvaise foi ?

puis je communiquer mes revenus en précisant que je ne veux pas figurer comme co-débiteur

?

merci de votre réponse

cordialement